



COMMISSION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RECOMMANDATION

**Ixtapan de la Sal, Mexique
27 novembre 2002**

CONSIDÉRANT que le crime organisé, le terrorisme, l'enlèvement de personnes, le trafic de drogues, d'organes vitaux et d'armes ont augmenté de façon alarmante dans tous les pays;

CONSIDÉRANT que l'insécurité et la violence sont des conséquences de l'inégalité, de la faim, des discriminations et des violations des droits de la personne;

CONSIDÉRANT que l'on fait face à une insuffisance de programmes de réhabilitation des détenus dans les systèmes carcéraux de quelques pays dans l'ensemble des Amériques et à l'existence permanente de situations qui s'apparentent à une violation flagrante des droits de la personne, condamnant ainsi les personnes institutionnalisées au plus injuste et sévère manque de dignité;

CONSIDÉRANT que, face à la croissance considérable de la population carcérale juvénile, il n'y a pas suffisamment de mécanismes, dans certains de nos pays, pour corriger cette terrible situation;

CONSIDÉRANT que la question de la sécurité publique est liée à la sécurité nationale et que la souveraineté des nations est menacée par la croissance de la criminalité;

CONSIDÉRANT que, sur le plan législatif, il faut modifier un grand nombre de lois et renforcer le cadre normatif pour prévenir la criminalité;

CONSIDÉRANT que la majorité de nos pays compte des populations jeunes qui deviennent plus facilement la proie de conduites antisociales;

PAR CONSÉQUENT:

Il est résolu ce qui suit par l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA):

1. Nous affirmons que chaque pays doit adopter des politiques de sécurité publique qui reposent sur une large coopération internationale;
2. Nous mettons l'accent sur la nécessité d'un meilleur développement institutionnel et d'un effort plus efficace pour favoriser la création de conseils de citoyens qui travaillent conjointement avec les autorités;

3. Il est nécessaire, pour garantir la réadaptation et l'insertion sociale des détenus, de renforcer les programmes qui incluent l'aide psychologique et éducative comme référents fondamentaux de la réhabilitation;
4. Comme mesure de réhabilitation dans les cas de délits moins graves, nous devons offrir aux jeunes divers programmes qui se concentrent sur le service à la communauté, lequel à son tour motive la saine réinsertion sociale;
5. Nous exhortons nos gouvernements à mettre en place des modèles d'administration de la justice transparents dans lesquels la reddition des comptes et l'utilisation d'indicateurs seraient constantes;
6. Nous demandons à nos gouvernements d'adopter des mesures préventives qui, notamment, incluraient un renforcement des valeurs.

Cette recommandation entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

Recommandation préparée le 27 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, Mexique.

Présentée par la Commission plénière sur la paix et la sécurité publique de la COPA.